

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

En s'abonne :

On s'abonne chez tous les Libraires.

A PARIS.

Che DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU. PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Années, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-

On s'abonne :

A PARIS.
Chez M. HAVAS-LAFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Février 1877.

Chronique générale.

On annonce que le mouvement préfectoral paraîtra demain dimanche au Journal officiel. Il comprendra, assure-t-on, 24 révolutions ou déplacements de sous-préfets ou de secrétaires généraux.

La commission du budget a entendu dans sa dernière séance, au palais Bourbon, le rapport de M. Cochery sur la réforme postale. La commission a décidé qu'elle ajouterait au projet primitif un chapitre supprimant les abus de la franchise postale, élevant outre mesure et dont la valeur monte à un chiffre énorme de 40 millions. Désormais, la franchise postale serait exclusivement réservée aux correspondances émanant de personnes chargées d'un service public à l'occasion de ce service, et les innombrables lettres adressées à de nombreux fonctionnaires et qui circulent aujourd'hui en franchise, seraient soumises au tarif.

Le Reichsrath autrichien n'a pas suivi les inspirations de la commission du budget. Il a voté une somme de 600,000 florins pour la participation de l'Autriche-Hongrie à l'Exposition de Paris en 1878.

On assure que M. de Kerleguen pose sa candidature dans la deuxième circonscription de Saint-Malo, vacante par suite du décès de M. Le Pommélec.

L'Union a annoncé en ces termes la mort de M. le général Changarnier :

« Le Sénat vient de perdre un de ses membres les plus éminents, l'armée une de ses plus illustres épées, et la France un de ses plus dévoués serviteurs. M. le général Changarnier est mort mercredi à cinq heures du soir ; dans la matinée son état était des plus satisfaisants ; mais une seconde attaque l'a frappé vers midi, et à cinq heures du soir il s'éteignait sans secousses dans son fauteuil. L'honorable général n'a pas été surpris par la mort ; aussi bon catholique que bon Français, il s'était depuis longtemps préparé à ce passage de la vie temporelle à l'éternité, et la religion avait été pour cette âme fortement trempée l'assurance d'une gloire qui ne périclète pas et la consécration d'un triomphe plus éclatant que ceux d'ici-bas. »

« Nicolas-Anne-Théodule Changarnier était né à Autun (Saône-et-Loire) le 28 avril 1793, garde du corps en 1815, il a successivement parcouru tous les grades de la hiérarchie militaire, et c'est à l'éclat seul de ses services qu'il a dû son élévation aux premiers grades de l'armée. »

« Elu représentant du peuple en 1848 et en 1871, puis sénateur inamovible en 1875, l'honorable général a montré pour le service de toutes les causes justes et honnêtes un dévouement qui sera un de ses plus beaux titres à la reconnaissance publique. »

LA GRANDE CONSPIRATION ORLEANISTE.

Le correspondant parisien du Journal de Bruxelles écrit à cette feuille :

« Depuis quelques jours, dans les conversations particulières, on ne parle que restauration orléaniste. On a pris soin de chuchoter les noms des hommes d'Etat qui seraient disposés à apporter leur concours à la restauration orléaniste que l'on semble projeter. »

« Les hommes les plus directement intéressés à cet événement politique parlent avec mystère des moyens qui seraient employés. Quand on leur parle du renversement de M. Jules Simon comme devant être le premier acte du drame, ils se renferment

dans un sourire malicieux et dans un sourire profond. Mais ceux qui ne sont tenus à aucun ménagement disent bien haut que le président du conseil est gagné tout à fait à la cause orléaniste. »

« Ils vont plus loin, et ajoutent que M. Gambetta prêterait la main, à un moment donné, à la restauration orléaniste et au renversement d'un état de choses devenu impossible. Et si ce coup de théâtre s'accomplissait, ce ne serait pas à la date fatidique de 1880, mais avant un an, avant quelques mois peut-être. »

« Je n'ai, bien entendu, aucun élément certain pour contrôler le plus ou le moins de vérité de ce que je raconte. Je me borne à vous rendre compte, sans commentaires, de l'impression qui résulte des conversations que l'on peut tenir avec des hommes politiques de partis opposés. »

Nous avons coupé cet entrefilet dans la Nation qui profite de cette occasion pour mettre ses amis en garde contre ce qu'elle appelle les menées orléanistes. La Nation ajoute qu'elle considère comme des orléanistes très dangereux les trois quarts des républicains du centre gauche.

Nous avons cru devoir reproduire ces rumeurs sans y ajouter aucune importance. D'après nos propres informations, les bruits qu'on fait courir n'ont absolument aucun fondement.

On s'occupe toujours de savoir si le refus de l'Allemagne de prendre part à l'Exposition universelle 1878 a été régulièrement notifié. Ce que nous pouvons dire à cet égard, c'est que la notification verbale en a été faite par l'entremise du prince de Hohenlohe, ambassadeur à Paris, au ministre des affaires étrangères ; mais la notification écrite n'a point encore été expédiée. Il en résulte que la commission de l'Exposition universelle n'a point encore disposé de l'emplacement réservé à l'exposition allemande. Tel est en ce moment l'état de la question.

On lit dans la Liberté :

« L'Homme libre, le redouté de 1848, n'a rien oublié, rien appris. Ce journal, qui a sans doute encore la prétention d'organiser le travail, dit aujourd'hui, à propos de la crise industrielle de Lyon, que depuis cinquante ans, l'accroissement de la misère est en raison directe du développement de la richesse nationale ; ce n'est, ajoute l'Homme libre, qu'à l'introduction des machines dans la fabrication des produits que nous devons ce déplorable résultat. » Enfin, le journal de M. Louis Blanc, en guise d'axiome, déclare que « les machines ne seront utiles au travailleur que le jour où elles cesseront de lui faire concurrence. »

« Ainsi, l'Homme libre est de cinquante ans en arrière sur nos plus anciens économistes, Adam Smith, J.-B. Say, Bastiat, etc., etc. Encore un peu les ouvriers, sous la conduite de M. Louis Blanc, iront mettre en pièce nos machines, et ce qu'il reste de conducteurs de diligences octogénaires brisera les bielles de nos locomotives. Comment ces attardés de la démocratie de 1848 n'ont-ils point encore compris que les machines, bien loin d'appauvrir l'ouvrier, ont pour rôle principal de le délivrer de toutes les fatigues manuelles auxquelles il était assujéti et qu'elles rendent tous les jours à l'humanité des services inappréciables ! Il n'y a vraiment que M. Louis Blanc et son école pour ignorer ces choses-là. »

« Dans le même article, il est dit que la production est limitée forcément par la somme totale de matière première « tournée annuellement par la nature ». On croit vraiment rêver en lisant de pareilles erreurs économiques ! Ainsi, le rendement de la soie est forcément limité. Doit-on oublier que Louis XI avait acclimaté le mûrier dans tout le Midi de la France et aussi dans le Centre, puisqu'il en cultivait à Tours. La nature est inépuisable ; c'est à peine si la cinquième partie du globe est défrichée, et si le mûrier a disparu de beaucoup de contrées, c'est faute de soins, faute d'une culture intelligente ; c'est parce que

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE SABOTIER DE SAINT-GOBAIN.

(Suite et fin.)

C'est toi, Carle, toi dont les louanges enfantines avaient parfois relevé mon courage et réchauffé ma verve, c'est toi, lorsqu'il me fallait guérir ou me tuer, c'est toi qui m'as rendu à la raison et à la véritable vie. En te voyant seul et souffrant, je t'ai aimé de plus en plus ; je n'avais que toi à aimer, et j'étais au moment de te perdre ; je te vieillais, je te soutenais dans mes bras, comme si j'eusse été ton père, et je priais que l'enfant qui, dans mon isolement, m'avait montré une affectueuse sympathie, je priais avec ardeur qu'il ne me fût pas enlevé. Je répétais : je n'ai que toi ; je n'ai que toi ! D'abord, quand dans ton délire tu parlais gloire, succès, triomphe, un diabolique écho avait répondu en ricanant : misère, injustice, abandon ! Mais peu à peu cette voix funeste qui sortait de mes entrailles se fut ; la peur de te voir mourir domina ma personnalité, et la cure qui te savait rouvrir les sources de mon âme, une révo-

lution s'opéra en moi. Ces campagnes que j'avais quittées en faisant du monde un trompeur, un ravissant tableau m'apparurent parées de tous leurs charmes. Les Claude Lorrain n'ont pas d'aussi rayonnants soleils, les Salvator, d'aspects plus grandioses.

Je revis en pensée les compagnons d'enfance qui m'aimaient d'instinct, qui s'étaient roulés avec moi sur la bruyère, qui ne me trouvaient ni grosier, ni manant. Là était la pauvre chère bonne vieille, tout en larmes quand je me séparai d'elle en pleurant aussi. Je m'étais cependant tant de fois promis de lui rapporter des trésors, et j'avais usé ses petites épargnes ! Lui revenir aussi pauvre que je l'étais en la quittant, cette honte faillit me raver de nouveau à ma funeste chaîne ; mais ma mère pouvait mourir sans m'avoir revu ! Eh bien, je lui rapporterai, me dis-je, mieux que de l'argent : le robuste travail et l'affection d'un fils. Elle ne regrette rien maintenant, j'en suis sûr. Elle a mon bonjour au matin ; chaque samedi, le fruit régulier de mon labeur régulier ; tous les jours elle a les soins de ma chère, de ma bonne Marcelle, et je retrouve au soir leur tendre sourire, leur affectueux accueil !

— Ah ! l'y voilà ! Je savais bien qu'il y aurait au fond de tout cela quelque jolie fille, une ancienne connaissance, une rivale de la muse !

regarde ma femme avec l'enfant qu'elle nourrit, crois-tu que ce qui me remue jusqu'au fond des entrailles ne vaille pas les passagères émotions que j'éprouvais devant la Madone à la Sedia ou la Belle Jardinière ? Ne vois-tu pas que cette admiration qui illumine l'âme en face des œuvres de Dieu n'a pas besoin des traductions de l'art, pour être profonde et sentie ? Lorsque je creuse mes sabots, bien que je le fasse de mon mieux, c'est œuvre mécanique et d'habitude ; mais, pendant ce temps, ma pensée voyage ; elle fouille à travers ces guirlandes, ces feuillages : l'oiseau qui sautille, le lézard qui se glisse, l'insecte qui voltige, la nature, infinie en ses charmes variés, se joue sous mon œil. D'ailleurs, rien n'empêche de goûter ce plaisir si vil de l'imitation. N'ai-je pas mes heures de loisir ? Qu'importe la matière dans laquelle le sentiment qui unit l'imitateur au créateur, l'homme à Dieu, trace une faible empreinte ! Ne te souvient-il plus de Bernard de Palissy et de l'argile qui a passé par ses mains ? Oh ! Carle, Carle ! vous tous, vous cherchez la lettre et non l'esprit ! vous courez après l'applaudissement passager et trompeur de vos contemporains, et vous perdez la véritable voie, celle où, un travail mécanique fournissant aux dépenses quotidiennes, l'art demeure un culte, et non plus seulement un vulgaire gagne-pain.

Carle, ne pouvant être convaincu, fut du moins réduit au silence, et ne retrouva la vivacité de sa

parole et de ses interjections qu'en présence de l'œuvre des loisirs de Rustique.

Lorsque nous visitâmes son modeste chez lui, la sombre et pittoresque grotte où sa femme avait su, sous son inspiration sans doute, répandre sur toutes choses je ne sais quelle grâce originale et champêtre, le sabotier nous montra l'œuvre de l'artiste.

— Il y a des temps, nous dit-il, où c'est la commande qui paresse, et alors le manouvrier songe à ses plaisirs.

Il ouvrit alors une armoire fort singulière, de sa fabrique, et qui formait un curieux et remarquable ornement. Elle était remplie de petits meubles, fouillés et sculptés avec une délicatesse exquise.

Rustique employait des morceaux de bois choisis, dont il ménageait les veines de façon à faire de ses charmantes sculptures, de ses gracieux bas-reliefs, de véritables camées en noyer, en hêtre, en bûche.

Nous vîmes là des boîtes de diverses formes, des coffrets, des manches d'éventails, des écrans, enfin toute une ravissante bibeloterie.

Le bois, passant par les mains du génie, se métamorphosait en bijoux précieux.

Si, dans Carle, l'ouvrier artiste trouva le plus ardent admirateur et un appréciateur délicat, je lui offris les services les plus matériels de l'industrie et du commerce, et me fis fort de trouver des acheteurs pour ces charmantes productions.

la semence des vers à soie n'a pas été renouvelée utilement; c'est enfin la faute de l'homme et non de la nature qui est inépuisable, quoi qu'en dise M. Louis Blanc. »

Le 27 février courant, l'Opéra donnera une grande fête de bienfaisance au bénéfice des ouvriers lyonnais, dont les quatorze mille métiers ont cessé leur tic-tac, par suite de chômage. Cette fête est sous le patronage de la duchesse de Magenta. Les conseillers municipaux lyonnais reçoivent ainsi une leçon; sauront-ils regretter leur mauvais goût et leur conduite lors du dernier voyage du Maréchal à Lyon ?

Les spectacles, les bals, les concerts jouent du reste un grand rôle dans l'histoire de la philantropie française.

Pour qui et pour quoi n'a-t-on pas chanté ou dansé depuis quatre-vingts ans ? Dans nos jours les plus néfastes, le nombre des bals, des concerts, était incalculable, et toujours la bienfaisance était en vedette sur l'affiche. On a dansé pour les enfants des victimes de 93; on appelait ces bals : les bals des victimes, et les femmes y dansaient avec des colliers rouges. Il y avait dans cette parure un affreux souvenir ! Les femmes venues à ces bals, portaient toutes des cheveux blonds, humectés d'huile antique, tombant par petits tire-bouchons sur leurs visages très-enlumés de rouge; c'était le règne de la titus, et l'on sait l'origine de cette coiffure; c'est horrible à redire, mais c'était le bourreau qui l'avait inventée; les longues chevelures l'auraient gêné dans sa sanglante besogne; on s'en était défait !

On a dansé, depuis, pour bien d'autres infortunes; on a dansé pour les émigrés, pour les Polonais, pour les Espagnols, pour les Portugais, pour les Hollandais, pour les Belges; on a dansé pour le choléra. Chaque année, on danse à Paris pour les pauvres des vingt arrondissements; nous menons la bienfaisance comme l'époque, comme le théâtre, comme la littérature, comme l'amour, comme la Bourse, au grand galop.

Le 10 février dernier il s'est produit à Nice un incident international d'une certaine gravité. Voici les faits :

Pendant une vente de charité, une flamme aux couleurs italiennes avait été arborée sur un kiosque à côté du drapeau français. Dans ce kiosque se trouvaient des dames appartenant aux deux nationalités française et italienne.

M. Pellorce, commissaire des kiosques et secrétaire de la préfecture, crut devoir faire enlever la flamme italienne.

Informé de ce fait que rien ne motivait, M. le préfet des Alpes-Maritimes fit replacer le drapeau enlevé, et il s'empessa de se rendre au consulat italien pour y présenter des explications et ses excuses.

M. le consul d'Italie remercia vivement M. le préfet Darcy de son initiative et se déclara pleinement satisfait.

Dans la soirée, M. Pellorce, en rentrant à la préfecture, recevait sa démission.

Quand un de nos riches bourgeois, un de nos élégants fashionables pare son cabinet de quelque boîte, de quelque cassette dont le couvercle est surmonté de bouquets de fougère, de mousse, de paquerettes ravissantes, sur lesquelles se pose un papillon qui semble prêt à s'envoler; quand une de nos belles dames fait jouer un éventail dont le manche est entouré de clochettes de muguet et de jacinthe, au travers desquelles circule un petit génie, un Obéron, un lutin souple et gracieux, ah ! qu'ils songent au sabotier de Saint-Gobain, et à l'heureuse vie de celui qui a su trouver la poésie et l'art dans le réduit obscur où la Providence l'avait placé.

(Magasin pittoresque, tome XXIV.)

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré a publié dans son numéro de la semaine dernière :

Conférence du commandant Cameron dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne; Voyage de Cameron dans l'Afrique centrale (deux gravures); le Temple des Serpents sacrés dans le royaume de Dahomey; Revue comique du mois, pas Cham (deux gravures); Scènes principales et Types de l'Helman, le drame de M. Déroulède, qui vient d'être représenté avec tant d'éclat à l'Odéon; Le Bal de la petite Jeannette; Un Bal d'enfants chez lady Spencer; les deux Tourteraux, dessin inédit d'Henry Monnier. — Rébus, problème d'échecs.

Entre temps, M. le ministre de l'intérieur, président du conseil, informé de l'incident, adressa à M. le préfet des Alpes-Maritimes une dépêche approuvant complètement sa conduite.

#### L'INCIDENT DE SMYRNE.

La Gazette de Cologne du 11 février donne des détails sur la rixe qui a eu lieu à Smyrne entre des matelots allemands et des matelots français. Ces détails sont en général exacts; nous croyons cependant que la feuille allemande a exagéré le nombre de nos marins, qui étaient loin d'être trente.

Cette regrettable affaire s'est passée dans un café chantant, où les spectateurs faisaient chorus avec les acteurs; les Anglais chantaient *Red, white and blue*; les Français, la *Marseillaise*, et les Allemands, *Die wacht am Rhin*.

Une pareille salle, dans de semblables conditions, ne pouvait être longtemps paisible; les chaises et les bancs ne tardèrent pas à entrer en jeu. Très-certainement, le premier coup partit de nos matelots; mais c'est au cours de la bagarre qu'un projectile frappa mortellement un matelot allemand. Le calme ne tarda pas à se rétablir; quelques matelots français étaient assez grièvement blessés.

Dans tout cela il n'y a qu'une rixe de café; les commandants français et anglais en ont constaté les faits, et M. le consul d'Allemagne avait terminé l'enquête au départ du *Château-Renaud*.

Les coupables seront punis; justice, en un mot, sera faite; mais, dans cette rixe si regrettable, il n'y a rien qui puisse être de nature à soulever un incident diplomatique.

#### Etranger.

##### Le plan de campagne russe.

Frédéric-le-Grand disait déjà qu'une guerre entre Russes et Turcs pouvait être comparée au duel d'un borgne et d'un aveugle. Les leçons fournies par les campagnes de 1828 et 1854 ont profité; le général Nepokitchinsky, le stratège de l'armée en formation, le chef de l'état-major, « le Molke russe » comme on l'appelle, est d'avis de ne pas ouvrir la campagne avant d'avoir sous la main trois cent cinquante mille hommes au moins parfaitement équipés, largement pourvus de munitions, bien approvisionnés. Jusque-là, il prétendrait ne pas bouger.

Il entend les choses de la guerre à la prussienne. La devise du comte de Molke : « Tout peser, tout bien régler, puis s'aventurer vivement », serait la sienne. Il aurait son plan fermement arrêté et conseillerait au grand-duc Nicolas de résister à toutes les impatiences jusqu'à ce que toutes les conditions, nécessaires à l'exécution de ce plan fussent remplies.

Alors la campagne se déroulerait rapidement. On investirait certaines forteresses du Danube, et comme les Allemands, tenant Metz et Paris en respect, continueraient d'avancer au cœur de la France, on marcherait, avec les troupes restées disponibles, sur Andrinople. De cette façon, la campagne serait bientôt terminée.

##### Les menées révolutionnaires à Constantinople.

Le désordre le plus complet règne au Divan. Mahmud-Damad poursuit son projet de se débarrasser de la jeune Turquie et de la Constitution. Saïd-Pacha, qui a une grande influence sur Abdul-Hamid, aide le beau-frère du sultan à contremener l'autorité du cheik-ul-islam. Toutefois, il faut démentir comme prématurée la nouvelle de la destitution du haut dignitaire de l'islamisme. Il est plus facile de se débarrasser d'un grand-vizir que du personnage qui contribue à les faire et à les défaire.

L'entourage du sultan répand le bruit que le cheik songe à remettre Mourad sur le trône et à déposer Hamid pour avoir été inconstitutionnel. Mourad est en pleine convalescence. Les sofas sont organisés, et comme il n'est pas possible de les menacer à coups de canons sans s'exposer à créer une épouvantable révolution dans Constantinople, il est encore moins croyable qu'on s'expose à exaspérer le peuple, en portant la main sur le cheik.

Edhem-Pacha ne sera pas remplacé par Renouf-Pacha, comme le prétend le *Times*,

mais malheureusement par Mahmud. S'il en était ainsi, la Constitution sera lettre morte, et, dans cette éventualité, Musurus-Pacha, ambassadeur à Londres, donnera sa démission. La révolution de palais lutte avec la révolution dans la rue pour faire crouler de la fin du règne d'Abdul-Aziz. C'est bien le cas de dire que, plus ça change et plus c'est toujours la même chose.

#### Chronique militaire.

Les délais pour les réclamations de pensions et gratifications renouvelables pour les blessés et les veuves de la dernière guerre expirent le 31 mars prochain.

Les intéressés doivent adresser immédiatement leurs réclamations à M. le ministre de la guerre (les veuves au sous-intendant), et en tout cas avant le 31 mars, alors même que leur dossier ne serait pas complet. Ils pourront envoyer plus tard les pièces à l'appui de leurs demandes. Ils doivent, afin de prouver ultérieurement qu'ils ont réclamé avant le 31 mars 1877, et en vue d'éviter la prescription, faire recommander leurs demandes de pension ou de gratification renouvelable à la poste, et demander à la poste, moyennant 20 centimes, un avis de réception du ministre et du sous-intendant. Cet avis de réception doit être transmis aux réclamants par la poste, quelques jours après la remise de la demande à la poste. Ils ne devront jamais se séparer de cet avis de réception et n'en donner que des copies certifiées conformes par le maire ou le commissaire de police, lorsqu'ils voudront prouver qu'ils ont réclamé avant le 31 mars 1877. Les intéressés pourront renouveler leurs demandes périodiquement avant l'expiration des délais (5 ans ou 2 ans, selon le cas), afin d'être constamment à l'abri de la prescription. Un exemplaire du *Manuel des blessés* sera expédié gratis et franc de port aux blessés, aux veuves et aux personnes charitables qui voudront guider les intéressés dans leurs démarches. Les demandes de *Manuel* devront être adressées à M. le comte de Biencourt, à Paris, rue Montaigne, 13.

Les civils atteints par le feu de l'ennemi étant en réquisition ou dans des places assiégées, et leurs veuves, ont droit à la pension.

#### L'ARMÉE PRUSSIENNE.

Extrait d'un manuel pour la préparation à l'examen des officiers, intitulé *Organisation et service de l'armée de l'empire allemand*, par le baron von Lüdinghausen, chez Wolff, à Berlin, 1872, page 347.

« Si, en marche, au camp ou n'importe où, hors de la garnison ou du cantonnement, la peine des arrêts ne peut être exécutée contre des sous-officiers ou des simples soldats, elle sera remplacée par la suppression du tabac, de la bière ou de l'eau-de-vie; de plus (a) pour l'arrêt moyen, l'homme puni sera astreint aux corvées les plus pénibles ou sera attaché pendant une heure par jour à un mur ou à un arbre (pendant cette dernière peine ne sera appliquée qu'aux simples soldats); (b) pour l'arrêt rigoureux, l'homme puni sera attaché pendant trois heures par jour (comme au paragraphe a), avec un repos d'une heure après la première heure et demie.

« L'homme puni sera attaché de manière à ce que sa santé ne puisse être altérée, et, autant que possible, loin des regards du public; il sera placé debout, le dos contre le mur ou l'arbre, de façon à ce qu'il ne puisse ni s'asseoir ni se coucher.

Page 354 : « Une plainte ne peut être formulée à propos d'une peine disciplinaire avant que la peine ait été subie. »

Page 355 : « Le commandant de la garnison d'une forteresse, d'une place ouverte ou d'un district, où l'état de siège est proclamé, a le droit de faire appliquer quarante coups de bâton aux soldats de 2<sup>e</sup> classe punis. »

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### FÊTE DE BIENFAISANCE.

Nous avons dit que la fête de bienfaisance donnée par la Musique des Sapeurs-Pompiers de Saumur aurait lieu, au Théâtre, jeudi prochain, 22 février.

Dès aujourd'hui, nous mettons sous les

yeux de nos lecteurs le programme de cette soirée :

##### PREMIÈRE PARTIE.

1. Mosaïque sur le *Trovère* (Verdi), exécutée par la musique des Sapeurs-Pompiers et les amateurs.
2. Grand air du *Caid* (A. Thomas), chanté par M<sup>lle</sup> Louisa Cauville.
3. *Souvenirs de Donizetti* (Léonard), fantaisie brillante pour violon, avec accompagnement de piano, exécutée par M. Cattermole.
4. *Rappel des Glauques* (Potier), chanté par M<sup>lle</sup> Louisa Cauville.
5. *Berceuse* (Suzanne), pour violon, avec accompagnement de piano, exécutée par M. Cattermole.
6. *Les Ivresses* (Pillevesse), grande valse, exécutée par la musique des Sapeurs-Pompiers et les amateurs.

##### DEUXIÈME PARTIE.

1. Mosaïque sur *Lucie de Lammermoor* (Donizetti), exécutée par la musique des Sapeurs-Pompiers et les amateurs.
2. *Le Nabab* (Halévy), grand air, chanté par M<sup>lle</sup> Louisa Cauville.
3. Marche indienne de l'*Africaine* (Meyerbeer), pour piano à quatre mains, exécutée par M. C. et M<sup>me</sup> de B.
4. *Élégie* pour violon (Bazzini), avec accompagnement de piano, exécutée par M. Cattermole.
5. *Paul et Virginie* (V. Massé), romance, chantée par M<sup>lle</sup> Louisa Cauville.
6. *Les Martyrs aux Arènes* (Laurent de Rillé), chœur, chanté par des amateurs.

Une quête au profit des pauvres sera faite par des Dames de la ville.

PRIX ORDINAIRE DES PLACES. — La location est ouverte chez M<sup>me</sup> Thuau, rue de la Comédie.

##### Paroisse Saint-Pierre de Saumur.

La Station du Carême sera prêchée par le Révérend Père Chambeau, dominicain. Les sermons auront lieu le dimanche à l'issue des vêpres, le mardi et le jeudi à 7 heures 1/2 du soir.

La commission des chemins de fer de la Chambre des députés s'est prononcée contre le rachat des lignes des Charentes et de la Vendée par la Compagnie d'Orléans, et a conclu à l'autonomie des deux Compagnies, en proposant de fortifier la Compagnie des Charentes, dont les affaires sont peu brillantes, par de nouvelles concessions sur Bordeaux et de Nantes à Segré, et de faire racheter par l'Etat et exploiter par une compagnie fermière la ligne de la Vendée.

##### CRUE DU CHER.

Le Préfet du Cher a adressé au Préfet d'Indre-et-Loire la dépêche suivante :

« Une crue s'est manifestée dans le Cher à Noyers. Sa hauteur était de 4<sup>m</sup> 51 le 18 5 h. du soir; les eaux croissent encore. »

Un arrêté de M. le préfet d'Indre-et-Loire, en date du 2 février, interdit d'une manière absolue l'introduction et le transport des cépages et plants de vigne venant du dehors.

Cette mesure, dit dans cet arrêté M. de Nadaillac, vivement sollicitée par la société d'agriculture et par la commission du phylloxera, a pour objet de protéger nos vignobles contre l'invasion du terrible insecte. L'expérience a démontré que partout où le fléau s'est manifesté inopinément, la cause unique du mal a toujours été la plantation de cépages provenant soit de l'Amérique, soit des pays déjà envahis. Le phylloxera peut y exister à l'état latent et il faut un œil bien exercé pour reconnaître sa présence.

On ne saurait trop blâmer les mauvais vouloir de certains propriétaires qui, en vue d'un bénéfice personnel et mal entendu, s'exposent à introduire le fléau dans un département où il n'a pas pénétré et à causer au pays un dommage irréparable.

Tours. — Lundi soir 12 courant, à la tombée de la nuit, un homme paraissant âgé de 35 à 40 ans, au regard fauve, vêtu confortablement et paraissant doué d'une grande force physique, s'introduisit sans façon dans des magasins de la rue Royale, où il se disait interné politique, victime de la réaction, et à ce titre il pria le maître de l'établissement de vouloir bien secourir son frère et ami dans une grande détresse.

M. B..., négociant, qui comprend et pratique mal la fraternité au pétrole, a fait arrêter cet individu par un sergent de ville qui l'a conduit au poste de police. On dit qu'il était arrivé le jour même, à Tours, sa résidence forcée.

Il avait reçu du bureau central un bon de soupe et un lit pour la nuit. Vouloir-il obtenir de la charité publique l'argent qui lui était nécessaire pour finir gaiement le carnaval. Il l'a terminé, en tout cas, d'une façon moins joyeuse, sur le lit de camp du violon. (Journal d'Indre-et-Loire.)

**Saint-Nazaire.** — Le tribunal de police correctionnelle de Saint-Nazaire vient de condamner à 3 mois et à 2 mois de prison son deux des principaux coupables qui avaient troublé les cérémonies du culte, à Missillac, pendant la messe de minuit. Déjà plusieurs perturbateurs, reconnus moins coupables, avaient été délégués à la justice de paix de Saint-Gildas-des-bois, et condamnés à des amendes plus ou moins fortes.

#### MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

La Musique municipale donnera, demain dimanche 18 février, à 8 heures, sa quatrième soirée musicale dans les salons de la Mairie.

#### Programme.

1. *Richard Cœur-de-Lion*, fantaisie, par la Musique municipale.
2. *Lettre d'un Chinois*, chansonnette, par M. M.
3. Ouverture de la *Gazza Ladra*, pour piano à 4 mains.
4. *Jean Piche*, chansonnette, par M. B.
5. Sérénade, duo pour piano et violon, par M. B.
6. *Martha*, de Flotow, fantaisie, par la Musique municipale.
7. Variations sur le *Pré aux Clercs* et valse de Chopin, pour piano, par M. M.
8. *Un Soir à Grenade*, trio, chanté par MM. N., G. et C.
9. Souvenir de Bellini, pour violon, par M. B.
10. *Un Vieux Buvard*, de Brasseur, par M. M.
11. *Après la guerre*, polka, solo de piston, par la Musique municipale.

#### THEATRE.

Lundi prochain aura lieu sur notre scène une représentation de *Faust*, musique de Gounod.

*Faust* a été représenté pour la première fois à Paris, au Théâtre-Lyrique, le 19 mars 1859; il fit son apparition sous forme d'opéra-comique, et ce n'est que plus tard, après avoir subi les remaniements nécessaires, qu'il passa à la scène du Grand-Opéra.

Cette partition, promue au nombre des chefs-d'œuvre, est toujours au premier rang du répertoire. On se rappelle le succès qu'elle a obtenu à Saumur, au commencement de janvier 1875; il ne peut manquer d'en être de même à la représentation de lundi, d'autant plus que les artistes de M. Chavannes ont déjà joué *Faust* à plusieurs reprises, et à la satisfaction du public angevin. Voici ce que disait un de nos confrères après la première représentation :

« M<sup>me</sup> Barwolf s'est montrée très-remarquable, comme jeu et comme chant, dans le rôle de Marguerite. Impossible de dire avec plus de sentiment et de charme la légende de la *Coupe du Roi de Thulé*. Nous devons nous féliciter de posséder à Angers un artiste d'un aussi beau talent que M<sup>me</sup> Barwolf.

« MM. Billon (*Faust*), Badiali, Martin et M<sup>me</sup> Lelong ont eu leur part du succès de la soirée.

« Le personnage de Méphistophélès a été bien rendu par M. Badiali, qui s'est distingué à la sérénade du quatrième acte. *Vous qui faites l'endormie*.

« Le rôle de Valentin est très-court; la façon dont M. Martin l'a rempli nous l'a fait trouver encore plus court.

« M<sup>me</sup> Lelong a été un charmant Siébel. »

On sait que c'est dans la partition de *Faust*, qui renferme tant de ravissants morceaux, que se chante le célèbre chœur *Gloire immortelle de nos aïeux*.

#### Tribunaux.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SEGRÉ.

#### AFFAIRE JOSEPH RIVIÈRE.

Nous avons annoncé hier la condamnation à trois ans de prison et dix ans de surveillance

prononcée par le tribunal de Segré (séance du 14 février), pour délit de mendicité avec simulation d'infirmités, contre Joseph Rivière, le faux infirmé.

La salle d'audience était pleine. Le tribunal était présidé par M. Morainville, président.

M. Martin, procureur de la République, occupait le siège du ministère public.

A midi, Rivière est introduit. Il est de taille moyenne; cheveux grisonnants, moustache noire, taillée court. Sa figure ne révèle pas une grande intelligence, son regard est presque constamment fixe. Rivière est vêtu de noir.

M. le président procède à l'audition des témoins.

Le premier témoin entendu est la veuve Allard, âgée de 55 ans, fermière à Marans. Cette femme dépose qu'elle a vu Rivière, pour la première fois, dans le pays, il y a environ dix-huit ans. Il était sourd-muet, et paralysé du bras et de la jambe gauche; il faisait comprendre qu'il avait été réduit en ce triste état par la foudre, à Bordeaux. Il piquait sa jambe malade, la frappait violemment, sans paraître ressentir la moindre douleur. La veuve Allard dit que, touchée de pitié, elle recevait Rivière dans sa maison; celui-ci était, à la ferme, l'objet des soins les plus attentifs; on préférait s'imposer des privations, plutôt que de le voir manquer de quelque chose. Des secours en argent lui étaient remis.

M. le comte de Saint-Genys, propriétaire à la Chapelle-sur-Oudon, fait connaître que depuis une quinzaine d'années, Rivière avait l'habitude de venir solliciter sa charité. Le faux infirmé était toujours bien accueilli; l'année dernière, il a été hébergé pendant treize jours. Les domestiques de M. de Saint-Genys s'associaient, dans la mesure de leurs moyens, aux générosités de leur maître. Il se passait quelquefois un assez long intervalle entre les visites de Rivière; ce dernier, à son retour, disait avoir été retenu à l'hôpital; la vérité est qu'il sortait de prison. Lorsqu'il lui était fait quelque don, il témoignait sa reconnaissance de la façon la plus expansive; il baisait les mains de son bienfaiteur. Il donnait les marques de la plus vive piété; souvent il avait son chapelet à la main et faisait le signe de la croix. C'était un parfait comédien. Il aurait trompé, comme l'a dit M. de Saint-Genys, tous les conseils de révision de France. Au mois de septembre dernier, Rivière se présenta chez M. de Saint-Genys, avec un billet de M. le curé de Marans, pour obtenir quelque argent, afin de participer au pèlerinage de Lourdes. On fut comme toujours généreux à son égard.

M. Dubillot, curé de Marans, a souvent donné l'aumône à Rivière. Ce dernier témoignait le désir d'aller à Lourdes l'année dernière. M. le curé fut tout d'abord effrayé des difficultés d'un aussi long voyage pour un homme paralysé de la moitié du corps. Jules Houdellier, aubergiste à Marans, ayant bien voulu se charger de Rivière pendant la route, M. Dubillot donna au faux infirmé une lettre de recommandation pour lui faire obtenir quelque argent en vue de participer au pèlerinage.

Jules Houdellier, forgeron et aubergiste à Marans, a pris soin de Rivière au pèlerinage de Lourdes. Il l'a plusieurs fois porté sur ses épaules et l'a conduit à la piscine. Rivière, à mesure que ses membres malades touchèrent l'eau, les agita. — Vous vous guérissez, je crois, lui dit Houdellier. — Rivière ne répondit pas d'abord (il n'oubliait pas qu'il était sourd-muet), se mouilla la tête et dit: je suis guéri. Il resta deux heures et demie en actions de grâces. Aux stations de Lourdes à Angers il reçut de l'argent.

M. Joseph de la Perraudière, maire de Marans, a vu pour la première fois Rivière il y a treize ou quatorze ans. Rivière venait à peu près chaque année dans le pays; à chacun de ses voyages il était secouru par M. de la Perraudière. On le connaissait sous le nom de: le Muet. M. de la Perraudière remarqua une certaine amélioration dans son état au mois de juillet dernier. Rivière fit comprendre que cette amélioration s'était produite à la suite d'un récent pèlerinage à Pontmain, et manifesta le désir d'aller à Lourdes pour obtenir l'achèvement de sa guérison. Il se trouvait chez la veuve Allard depuis quelque temps, lorsqu'il apprit que des pèlerins angevins partiraient pour Lourdes le 24 septembre. Il obtint de prendre part au pèlerinage et revint complètement guéri. Le samedi qui suivit son retour, il se présenta chez M. de la Perraudière pour le remercier de l'avoir secouru au temps où il était infirmé. M. de la Perraudière lui fit servir à manger à la cuisine.

Le lundi, Rivière tint à la cure de Marans, où il se trouvait en même temps que M. de la Perraudière, des propos assez incohérents. M. de la Perraudière lui en fit l'observation. « Vous viendrez

demain ou après-demain, lui dit-il, chez moi, dans mon cabinet, et j'écrirai sous votre dictée toute votre vie, afin que la vérité de votre histoire soit parfaitement constatée. » Il lui fit savoir que deux médecins de Segré le soumettraient à un examen. Cet examen, pour lequel M. de la Perraudière avait invité MM. les docteurs Chevallier et Poidevin, devait avoir lieu le jeudi. Le mardi, Rivière avait disparu, sans qu'on pût savoir quelle direction il avait prise. Il avait parlé de se retirer dans une communauté; on le chercha dans plusieurs maisons religieuses, mais vainement. Des propos tenus par un mendiant vagabond purent un instant faire supposer un crime. Enfin, après de très-actives recherches, M. de la Perraudière apprit que Rivière avait été vu à Andouillé, feignant les infirmités dont il prétendait avoir été guéri. On l'arrêta le 31 décembre, à Chazé.

M. Grimault, juge d'instruction, cité à la requête de la défense, dit avoir vu, chez M. de la Perraudière, Joseph Rivière, et que celui-ci ne lui a pas demandé l'aumône.

M. le président interroge Rivière, qui déclare être forgeron, âgé de 54 ans, né à Saint-Gorgon (Morbihan). Il a été condamné douze fois. Il reconnaît les faits qui lui sont reprochés.

M. le président lui demande s'il est vrai, comme l'a dit un témoin, qu'il frappait violemment sa jambe malade et la piquait avec des aiguilles ou des épingles.

Rivière répond que pour les piqûres « il faisait semblant »; il avait, sous l'étoffe de son pantalon, un morceau de cuir qu'il pouvait frapper et piquer impunément. Il prétend ne pas savoir écrire, mais des faits relevés par l'instruction il résulte le contraire. Après sa fuite de Marans, il est allé à Saint-Gorgon, chez sa sœur, à laquelle il a dit être cocher d'un riche bourgeois de Versailles. Il devait même conduire son maître en voiture jusqu'à Rome. La distance qui, disait-il, est de 127 lieues, sera bientôt franchie.

Rivière a, à la jambe gauche, une plaie qui n'est pas encore guérie, et une cicatrice déjà ancienne. A son retour de Lourdes, il dissimulait sa plaie et ne montrait plus que la cicatrice.

M. le procureur de la République prend la parole. Il établit l'existence du délit de mendicité et réclame une condamnation sévère. L'accusé est un malfaiteur dangereux, ce n'est pas un mendiant ordinaire. Cette parole d'un témoin: « Rivière aurait trompé tous les conseils de révision de France », est bien justifiée. M. le procureur cite à l'appui le fait suivant. En 1875, Rivière avait été arrêté pour vagabondage et mendicité à Yvré-l'Évêque. Il fut transféré au Mans et visité par le médecin de la prison qui lui délivra un certificat le déclarant atteint d'hémiplégie. Un agent de police vint à la prison, aperçut Rivière, et demanda à un gardien quel était cet homme. C'est, répondit le gardien, un malheureux que le médecin a visité et qu'il a reconnu être atteint d'une paralysie de la moitié du corps. — Ce n'est pas possible, dit l'agent, je l'ai vu il y a très-peu de temps au bureau de police, où il venait demander du travail. — L'agent se rend au parquet. Rivière est interrogé et il avoue avoir feint une infirmité dont il n'était pas atteint.

M. le procureur de la République requiert le maximum de la peine et demande que Rivière soit mis, à sa sortie de prison, sous la surveillance de la haute police.

M. Robert, avocat du barreau d'Angers, ancien sous-préfet de Segré sous le gouvernement du 4 Septembre, était venu défendre Rivière.

#### Faits divers.

Tous les fleuves du Midi et du Centre sont sortis de leur lit et inondent les plaines qu'ils traversent; mais les nouvelles reçues de Besançon, de Lyon, de Châlons et de plusieurs localités ne signalent aucun accident. La Seine monte toujours; elle atteint en ce moment 3 mètres au-dessus de l'étiage.

Plusieurs parties de la Suisse sont sous les eaux. On redoute de grands ravages de ce côté.

La ligne de Lausanne à Pontarlier a été emportée.

Les journaux de Montpellier ne publient encore aucun détail sur la catastrophe de Graissessac, mais une seconde dépêche nous fait connaître ces faits :

La population de Graissessac est affolée. L'explosion a eu lieu à une heure.

Huit mineurs sont sauvés seulement. On compte quarante-six victimes; presque tous sont mariés.

Quatorze cadavres, à l'heure qu'il est, ont été retirés du puits; ils sont carbonisés, méconnaissables.

Les travaux de déblaiement continuent.

Le préfet de l'Hérault, Mgr l'évêque de Montpellier, le directeur et l'ingénieur des mines sont partis par un train spécial.

Le ministre de l'intérieur a télégraphié au préfet de l'Hérault qu'il mettait à sa disposition un crédit de 1,000 fr. pour venir au secours des familles des victimes.

Le ministre des travaux publics vient de mettre à la disposition du préfet de l'Hérault une somme de 5,000 fr.

#### LE MONUMENT DE SHAKSPEARE.

Une souscription a été ouverte en Angleterre pour élever un monument à Shakspeare, dans le voisinage de sa maison de Stratford-sur-Avon. Le comité a déjà recueilli 200,000 francs.

L'édifice projeté se composera d'un théâtre consacré au répertoire du poète, d'une bibliothèque dramatique et d'une galerie réservée à des ouvrages d'art se rattachant à Shakspeare et à ses œuvres. L'emplacement est entièrement déblayé, et le comité du « Memorial » s'est mis en possession des terrains qui seront transformés en promenades autour du théâtre.

On sait que Stratford-sur-Avon, située à 14 kilomètres de Warwick, n'était, au temps de Shakspeare, qu'un petit bourg avec de misérables maisons couvertes en chaume. Plusieurs incendies en détruisirent une partie au seizième et au dix-septième siècle.

Aujourd'hui, Stratford est une jolie ville de 5,200 habitants, traversée par un embranchement du railway qui relie Oxford à Birmingham. Les monuments les plus intéressants de Stratford sont la maison natale ou « Birth-Place », l'école de grammaire, le Guild-Hall, la chapelle des Guild, l'église de la Trinité et le pont construit sur l'Avon sous le règne d'Henri VII.

Les touristes de tous pays viennent constamment visiter la maison où naquit, le 23 avril 1564, le plus grand poète de l'Angleterre. C'est une construction en bois, située dans Henley street; on lit au-dessus de la porte d'entrée l'inscription suivante: *The immortal Shakspeare was born in this house.*

Les pièces du rez-de-chaussée, la boutique et la cuisine sont encore dans l'état où elles se trouvaient à la naissance du poète; le sol est pavé de dalles; un escalier sombre et très-étroit conduit au premier étage, où l'on montre la « Shakspeare's chamber. »

La chambre est petite, peu élevée; une fenêtre donne sur la rue; le plafond primitif a été recouvert de lattes et de plâtre, mais l'ancien parquet en chêne a été conservé. Les murs disparaissent sous les milliers d'inscriptions et de noms qu'y ont laissés les visiteurs. Cette maison, devenue iniquement historique, appartient maintenant à l'Etat.

Au moment même où le comité anglais va poser la première pierre de son théâtre commémoratif, lisons-nous dans le *Journal des Débats*, nous trouvons dans la *Philadelphia Press* une proposition assez originale qu'un Américain, enthousiaste de Shakspeare, le docteur Parker Norris, adresse aux autorités de Stratford. Il demande qu'on lui permette d'ouvrir les sépultures du poète et de sa famille, afin de pouvoir reproduire, si le temps les a respectés, les traits de leur visage à l'aide du crayon ou de la photographie.

#### Dernières Nouvelles.

On écrit de Vienne, 16 février :

Une grande agitation règne dans les régions diplomatiques par suite de l'attente d'une nouvelle circulaire du prince Gortschakoff.

Le bruit court que de nouveaux dissentiments entre le Monténégro et la Turquie viennent de se produire.

L'agitation à Constantinople grandit tous les jours. La situation du sultan est de plus en plus critique. On s'attend à un rappel très-prochain de Midhat-Pacha.

Dans nos cercles diplomatiques, on indique déjà le 24 février comme date de la déclaration de guerre de la Russie à la Turquie.

Pour les articles non signés : P. GOURN.

